

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de PREMIAN

Extrait de l'arrêté N° 2014-II-1573 en date du 29 septembre 2014

Arrêté portant déclaration d'utilité publique :

- des travaux de dérivation des eaux
- de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

ARTICLE 1^{er} :

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la commune de Prémian, ci-après dénommé le bénéficiaire :

- les travaux à entreprendre en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage de la Sicarderie 2009 sis sur la commune de Prémian,
- la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée autour du captage et l'instauration des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau.